

**DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE SAUGNAC ET  
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en  
fonction :**

**19**

**Nombre de conseillers  
présents :**

**11**

**Nombre de votants :**

**12**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 1<sup>er</sup> AOUT 2023 à 19 heures 30**

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois d'août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire.

**Membres présents :** Mmes LAPORTE Corinne, MILLOT Patricia, ROCHETEAU Sylvia, WOIRGARD Karine, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

**Étaient excusés :** Mmes ABADIE Nathalie, BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUZE Karine, DUFAU Sidonie, FILATRIAU Amélie, MM. CHATEAU Luc, LESCASTREYRES Thierry, MERIGUET Emmanuel.

**Procurations :** Mme BESTAVEN à M. CAMIADE

**Date de convocation :** 26 juillet 2023

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023
2. Travaux SYDEC rue Joseph Coran
3. Travaux SYDEC rue Jean Charles de Borda
4. Travaux école maternelle
5. Création poste adjoint technique territorial à temps non complet
6. Questions diverses

## 0 - Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Michel DAMESTOY est nommé secrétaire de séance.

## 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

## 2 – Travaux SYDEC rue Joseph CORAN – Poste Ribadet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude établie par le SYDEC concernant les travaux cités en objet (**Affaire n° 048348**), dont détail ci-dessous :

### - Sécurisation des réseaux faible section FACE :

Montant Estimatif TTC	60 375 €
TVA pré financée par le Sydec	9 675 €
Montant HT	50 699 €
Subventions apportées par SYDEC	10 140 €
CAS FACE	40 559 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>NEANT</b>

### - Eclairage public (zone rurale):

Montant Estimatif TTC	29 909 €
TVA pré financée par le Sydec	4 681 €
Montant HT	25 229 €
Subventions apportées par SYDEC	13 876 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>11 353 €</b>

### - Génie civil Orange subventionné :

Montant Estimatif TTC	12 145 €
TVA	1 901 €
Montant HT	10 244 €
Subventions apportées par SYDEC	6 073 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>6 073 €</b>

### RECAPITULATIF :

Montant Estimatif TTC	102 429 €
TVA	16 257 €
Montant HT	86 172 €
Subventions apportées par SYDEC	30 088 €
CAS FACE	40 559 €

**PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE 17 425 €**

**Dont :**

<b>Participation collectivité exclusive en Fonds libre</b>	<b>6 073 €</b>
<b>Participation collectivité autorisée sur emprunt</b>	<b>11 353 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des présents,

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement,
- **ENGAGE** la Commune à rembourser le montant de la participation communale sur emprunt contracté auprès du SYDEC.

**3 – Travaux SYDEC – enfouissement réseau Rue Jean Charles de Borda :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude établie par le SYDEC concernant les travaux cités en objet (**Affaire n° 048982**), dont détail ci-dessous :

- **Enfouissement réseau électrique aérien basse tension :**

Montant Estimatif TTC	97 273 €
TVA pré financée par le Sydec	15 589 €
Montant HT	81 684 €
Subventions apportées par SYDEC	16 337 €
CAS FACE	49 011 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>16 337 €</b>

- **Eclairage public (zone rurale):**

Montant Estimatif TTC	27 057 €
TVA pré financée par le Sydec	4 234 €
Montant HT	22 822 €
Subventions apportées par SYDEC	12 552 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>10 270 €</b>

- **Eclairage public rural**

Montant Estimatif TTC	4 154 €
TVA pré financée par le Sydec	650 €
Montant HT	3 504 €
Subventions apportées par SYDEC	1 927 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>1 577 €</b>

<b><u>Génie civil Orange subventionné :</u></b>	
Montant Estimatif TTC	20 378 €
TVA	3 189 €
Montant HT	17 189 €
Subventions apportées par SYDEC	10 189 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>10 189 €</b>
 <b><u>RECAPITULATIF :</u></b>	
Montant Estimatif TTC	148 862 €
TVA	23 662 €
Montant HT	125 200 €
Subventions apportées par SYDEC	41 005 €
CAS FACE	49 011 €
 <b>PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE</b>	 <b><u>38 373 €</u></b>
 <b><u>Dont :</u></b>	
<b>Participation collectivité exclusive en Fonds libre</b>	<b>10 189 €</b>
<b>Participation collectivité autorisée sur emprunt</b>	<b>28 184 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des présents,

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement,
- **ENGAGE** la Commune à rembourser le montant de la participation communale sur emprunt contracté auprès du SYDEC.

#### **4 – Travaux école maternelle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre de sa délégation de fonctions. Différents devis ont été signés pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux ont pour objectif la réhabilitation énergétique du groupe scolaire de la maternelle.

L'objectif recherché par ces travaux est avant tout de permettre des gains énergétiques et une meilleure isolation thermique du bâtiment.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les principaux lots de ces travaux sont :

- Isolation du bâtiment
- Menuiseries extérieures
- Chauffage
- Ventilation
- Electricité

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 285 870 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide ces travaux de réhabilitation
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette réalisation de travaux

Suite à cette délibération, la parole est donnée aux élus qui souhaitent faire part de leur interrogation. Monsieur le Maire informe que le lancement des travaux aura certainement lieu en mars 2024, au retour des vacances scolaires, afin que le déménagement du mobilier et l'aménagement des locaux puissent avoir lieu durant les vacances de février.

Madame Corinne LAPORTE rappelle à l'assemblée que l'association SEBES utilise la salle de motricité de l'école maternelle trois fois par semaine, et souhaite savoir quelle solution de repli sera proposé afin d'assurer la continuité des cours donnés par cette association. Monsieur le Maire informe Madame LAPORTE qu'une salle sera trouvée afin d'impacter le moins possible le fonctionnement de cette association.

Monsieur Michel DAMESTOY énonce qu'il serait opportun d'organiser en septembre ou octobre prochain, une réunion avec les enseignants et le personnel communal travaillant sur l'école maternelle, afin de pouvoir préparer au mieux le futur déménagement et les conditions d'accueil des deux classes, salle de repos, et salle de motricité, durant les travaux du printemps prochain.

#### **5 – Création poste adjoint technique territorial à temps non complet**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la fin du contrat d'un de nos agents technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 15 heures,
- il sera chargé des fonctions de surveillance périscolaire et entretien bâtiments communaux,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,

- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

- la présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **6 – Questions diverses**

- Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à cet article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :
  - ✓ Achat rondin de bois pour réparation de la barrière en bois de l'école primaire – Idéa Bois - 264,04 € HT
  - ✓ Remplacement du matériel incendie à la salle polyvalente et foyer communal, suite à visite annuelle – Promat incendie – 276,10 € HT
  - ✓ Rénovation du toit terrasse de l'école maternelle – Euro Bois – 7 324,08 € HT
- Monsieur Jean-Marie CHICOYE informe le conseil qu'une vente de bois réalisée par l'Office Nationale des Forêts vient d'être effectuée, pour un montant total de 34 020 €.
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 12 septembre 2023 à 19h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21 heures 00 minutes et ont signé au registre les membres présents.**

Table des délibérations de la séance du 1<sup>er</sup> août 2023

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
<b>BERGERAS Alain, Maire</b>	
<b>ABADIE Nathalie</b>	<b>Excusée</b>
<b>BESTAVEN Marie-Laure</b>	<b>Excusée</b>
<b>BIDOUZE Karine</b>	
<b>DUFAU Sidonie</b>	<b>Excusée</b>
<b>FILATRIAU Amélie</b>	<b>Excusée</b>
<b>LAPORTE Corinne</b>	
<b>MILLOT Patricia</b>	
<b>ROCHETEAU Sylvia</b>	
<b>WOIRGARD Karine</b>	
<b>CAMIADE Régis</b>	
<b>CHATEAU Luc</b>	<b>Excusé</b>
<b>CHICOYE Jean-Marie</b>	
<b>DAMESTOY Michel</b>	
<b>LENTATI Daniel</b>	
<b>LESCASTREYRES Thierry</b>	<b>Excusé</b>
<b>MERIGUET Emmanuel</b>	<b>Excusé</b>
<b>ROSSIT Franck</b>	
<b>SCHWOB Paul</b>	

